

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 11 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le onze mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 19
Pouvoir : 2
Absents : 6

Date de la convocation : 4 mars 2020

PRÉSENTS : MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Dominique GAUTHIER représenté par B MASSONNEAU

Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

ABSENTS : PIAULET Christine, BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly**Secrétaire de séance** : Maurice MILLIASSEAU**DELIBÉRATION N° 49****RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU****OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ENFANCE-JEUNESSE –
APPROBATION**

Sous la présidence de Monsieur Bruno MASSONNEAU, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 de l'ENFANCE JEUNESSE qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 295 586,77 €
Recettes	1 301 340,77 €
Excédent de clôture	5 754,00 €

Section d'Investissement (hors restes à réaliser)

Dépenses	50 941,95 €
Recettes	233 707,60 €
Excédent de clôture	182 765,65 €

Hors de la présence de Madame la Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le compte administratif 2019 de l'ENFANCE JEUNESSE.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

